



Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Décision n°2022-846

Objet : Fourniture d'équipements de pré-localisation fixe pour la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable de Nantes Métropole – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-290 du 26 avril 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que la DOPEA de Nantes Métropole travaille depuis plusieurs années sur l'amélioration de l'étanchéité de son réseau de distribution d'eau potable,

Depuis 2018, la DOPEA a équipé les 360 km du centre ville (réseau en fonte et très maillé) d'un système de pré-localisation acoustique en poste fixe avec transfert vers un outil de récupération et d'exploitation des données,

Considérant que pour permettre cette amélioration, il convient de remplacer les équipements de pré-localisation actuellement en fin de vie,

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un accord-cadre,

Considérant que pour répondre au besoin, il convient de lancer un accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commandes conclu avec les seuils de commandes suivants :

Seuil maximum sur toute la durée contractuelle
600 000€ HT

Considérant que, conformément aux articles R2124-3 et suivants du Code de la commande publique, il convient de lancer une procédure avec négociation pour l'acquisition de ces fournitures,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus sur l'AP044, libellée eau potable, opération N°10120, libellée Eau Potable : étude et matériel distribution,

Décide

Article 1 – Fourniture d'équipements de pré-localisation fixe pour la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable de Nantes Métropole – Lancement de la consultation – Procédure avec négociation – Montant maximum du marché : 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC sur toute la durée du marché

Article 2 – Attribution et signature de l'accord-cadre mono attributaire à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable Public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le - 7 JUL. 2022

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

Robin SALECROIX



mis en ligne le :

22 JUL. 2022